

Vos questions / nos réponses

## Procédure d'interdiction de casino

Par [jesuispour](#) Postée le 12/10/2024 23:26

Bonjour, mon épouse joue au casino depuis au moins 25 ans. Il me semblait qu'elle avait trouvé le moyen de s'autoréguler et continuait d'aller au casino "en douce" au prix de quelques mensonges. Depuis des années je ne dis rien sur ces escapades au casino que je fais semblant d'ignorer tant qu'elle se limite à dépenser sa retraite et quelques autres ressources modestes. (Bien sûr il y a ce climat de mensonge qui est détestable) Récemment elle m'a dit avoir puisé par erreur sur le compte commun et du coup, je pense par crainte que ça ne gâche des choses entre nous (?), elle a décidé de s'interdire de casino. Elle a fait la démarche en ligne devant moi le 2 octobre 2024. Depuis elle ne me parle plus de la suite qui a été donnée à sa démarche. Ne devrait-elle pas avoir reçu un courrier et avoir eu un contact avec le service des interdictions de jeu pour valider sa demande ? Il s'est écoulé 10 jours depuis sa demande en ligne. Je la soupçonne d'essayer de faire "capoter" sa demande d'interdiction pour continuer à retourner en douce au casino. Merci de votre aide.

---

**Mise en ligne le 16/10/2024**

Bonjour,

Nous comprenons vos inquiétudes concernant votre épouse.

Nous n'avons malheureusement pas d'information concernant les délais de prise en compte de la démarche d'interdiction volontaire de jeux. En revanche, comme vous l'avez bien dit, l'Autorité Nationale des Jeux, l'organisme qui gère les interdictions, reprend contact avec la personne avant de valider l'interdiction.

Au vu du nombre croissant de demandes, il se peut que cela prenne un peu de temps. Nous vous suggérons d'en reparler avec votre femme, afin de voir si elle a eu un retour. Cela permettrait d'ouvrir ensuite le dialogue sur ce qu'elle ressent depuis cette décision, et comment elle vit les choses (Est-ce difficile ? Comment se sent-elle ?).

Nous relevons que les jeux ont longtemps été un sujet tabou entre vous deux. Il pourrait être bénéfique pour tous les deux d'essayer d'en parler, afin de mieux comprendre ce que l'autre traverse.

N'hésitez pas à revenir vers notre équipe afin d'échanger davantage autour de ce que vous ressentez aussi, dans cette période. Notre ligne d'écoute est ouverte tous les jours sans exception, entre 8h et 2h (au 09 74 75 13 13, appel anonyme et non sur-taxé).

Nous vous envoyons tous nos encouragements.

---